



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la REUNION du
CONSEIL MUNICIPAL
du 25 MAI 2009 à 20 h 30**

Présents : M. Albert LARROUSSET, Maire ; Mme Béatrice MERLET, MM. Jean-François LARRE, Adjoints ; Mmes Nicole DIRASSAR, Renée ETCHEMENDY, Marthe PEREZ, Evelyne PONCINI, MM. Gilbert CHAPELTEGUI, Jean CHOIGNARD, Ramuntxo DAUBAS, Patrick LISTRE, Didier URANGA, conseillers municipaux.

Absents excusés : MM. Michel DEGERT, Gilles SEBE, Patrick BURRE

Secrétaire de séance : Mme Evelyne PONCINI

Avant d'aborder l'ordre du jour de la séance, le Maire présente ses condoléances à Marthe PEREZ pour le décès de son père et demande à l'assemblée de respecter une minute de silence.

Le compte-rendu de la séance précédente n'appelle pas d'observation ; il est adopté à l'unanimité des membres présents.

1 – Saisie du juge d'expropriation

Le Maire informe que suite à la saisine du juge d'expropriation en vue de la fixation de la valeur du terrain de l'association St Nicolas, l'Association a présenté un mémoire en défense auprès du juge d'expropriation par le biais de leur avocat Me WATTINE.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre l'assistance juridique d'une société d'avocats, Droit Public Consultants, pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire et présenter un mémoire en réplique.

Par ailleurs, conformément à l'article L213-4-1 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal autorise le Maire à consigner la somme de 15 % de l'évaluation faite par le directeur des Services Fiscaux, soit 44 700 €.

2 – Classement de parcelles dans la voirie communale

Suite à l'enquête publique réalisée du 28 avril au 12 mai 2009, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au classement dans la voirie communale des parcelles situées au parking du Village Vacances, chemin Inta, carrefour chemins Behereta et Inta et rue de l'Eglise. Approuvé par le Conseil Municipal.

3 – Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur le projet de P.L.H. de la communauté de communes Sud Pays Basque sous réserve que la production de 30 logements soit l'objectif à atteindre sans pouvoir préciser qu'ils seront destinés à des résidences principales et pour la production de 6 logements locatifs sociaux, une prise en compte de ces opérations dans le cadre de l'OPAH avec loyers conventionnés.

4 – Approbation de conventions

Le Maire informe qu'il convient de réactualiser plusieurs conventions liant la commune avec des associations occupant des locaux communaux : Office de Tourisme, Les Amis du Musée, Ideki, Haurrak. Le Conseil Municipal approuve les conventions et autorise le Maire à les signer.

5 – Convention de développement du patrimoine

Le Maire informe que le Département des Pyrénées-Atlantiques mène une politique patrimoniale visant à renforcer l'attractivité du territoire et souhaite apporter une aide scientifique, technique et financière pour la connaissance, la conservation et la valorisation du patrimoine architectural et culturel de la commune.

Le Conseil Municipal approuve la convention de développement du patrimoine 2009-2011 entre le département et la commune et autorise le Maire à la signer.

6 – Approbation de la charte de fonctionnement du réseau de lecture publique

Le Maire rappelle que la commune a adhéré au réseau de lecture publique animé par la bibliothèque de Saint Jean de Luz. Les communes du territoire réunies en comité de pilotage ont élaboré la charte de fonctionnement du réseau de lecture publique. Cette charte précise les objectifs, engagements et modalités de fonctionnement du réseau dénommé « les Bibliothèques de la Rhune – Larrungo Liburutegiak » et une convention de lecture publique précise les objectifs, moyens et modalités spécifiques mis en oeuvre par la commune de Saint-Jean-de-Luz et la commune de Guéthary dans le cadre de cette charte.

Le Conseil Municipal approuve la charte du réseau et la convention de lecture publique et autorise le Maire à les signer.

7 – Autorisation de commercialisation de produits touristiques par l'Association Terre et Côte Basque – Pays de St Jean-de-Luz - Hendaye

L'association «Terre et Côte Basque – Pays de St Jean-de-Luz – Hendaye » va solliciter une autorisation de commercialisation pour l'ensemble de son territoire dont Guéthary fait partie, afin de pouvoir proposer des produits touristiques comprenant des prestations sur différentes communes : hébergement, restauration, visites, activités...

Le Conseil Municipal, à la majorité, autorise l'association à commercialiser des produits touristiques sur le territoire de la commune de Guéthary.

8 – Décisions modificatives

Le Conseil Municipal autorise le Maire à transférer la somme de 5 340 € du compte 022 (*Dépenses imprévues*) au compte 678 (*Autres charges exceptionnelles*) et la somme de 20 890 € du compte 2313 (*Construction*), 23 810 € du compte 205 (*Concessions & droits similaires, brevets, licences*) soit 44 700 € au compte 275 (*Dépôts et cautionnements versés*).

Il autorise également le Maire à inscrire la somme de 46 500 € au compte 673 (*Titres annulés (sur exercices antérieurs)*) et au compte 778 (*Autres produits exceptionnels*)

9 – Don à la commune

Le Conseil Municipal accepte le don de l'Association des Amis du Musée de Guéthary d'un livret « la vie d'un village basque – Guéthary » de Gil Reicher et remercie l'association.

10 - Assurances risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel.

Le Conseil Municipal, demande au Centre de Gestion de conduire pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription de deux contrats d'assurance garantissant l'ensemble des risques financiers liés au régime de protection sociale (maladie, accident du travail, invalidité, maternité, décès) des agents publics territoriaux affiliés à la C.N.R.A.C.L. d'une part, et d'autre part non affiliés à la C.N.R.A.C.L..

11 – Organisation de la journée de solidarité

Suite à l'avis favorable du comité technique paritaire intercommunal, le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'organisation de la journée de solidarité, les agents qui bénéficient de jours de R.T.T. travailleront sur l'une des journées du contingent dont ils bénéficient, les autres agents auront une augmentation du volume horaire de 7 h ; elle sera proratisée par rapport au temps de travail pour les agents employés à temps non complet.

12 – Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Le Maire informe que la Fondation du Patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, public et privé. La commune peut bénéficier de l'ensemble des avantages et services que procure la Fondation : aide à l'élaboration d'un dossier de subvention, recherche de financements complémentaires ainsi que l'accompagnement des projets de restauration avec notamment l'aide des architectes des bâtiments de France.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine dont le tarif d'adhésion, pour les communes de 1 000 à 3 000 habitants, est de 100 €.

13 – Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations

Confortement des sous-cavages rocheux d'Harotzen Costa

Sté ETAIR PYRENEES pour un montant de 24 228 € HT

Diagnostic solidité galerie Eglise

Bureau VERITAS pour un montant de 2 640 € HT

Débroussaillage, nettoyage falaise

Convention ADELI pour un montant de 11 971,22 €

INFORMATIONS du MAIRE

Bilan de la qualité de l'eau distribuée en 2008

Le Maire présente le bilan de la qualité de l'eau distribuée en 2008 transmis par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales. Il est à la disposition du public en mairie

Création du site internet mairie/office du tourisme

L'agence départementale du numérique 64 a répondu favorablement à notre demande d'aide pour la création du site internet. Une réunion sera programmée prochainement.

Stage informatique

Le Maire informe qu'un stage informatique sera organisé à la mairie pour les administrés de la commune du 15 au 18 décembre 2009 avec le concours de la cyber base mobile de l'agence départementale du numérique 64.

Réunion-débat alcool et toxicomanie

Le Maire rappelle qu'une réunion-débat sur la consommation de substances chez les jeunes (alcool, cannabis et autres produits) est organisée à la Mairie le vendredi 29 mai 2009 à 20 h 30 en partenariat avec la police nationale et l'ARIT.

Vu pour être affiché conformément aux dispositions de l'article L 121-7 du Code des Communes.

Guéthary le 27 mai 2009

Le Maire,